



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUTS REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

PV N°82 SROC/15

REUNION du 29/11/2023

Présents :

Président : M. DUPUY G

Membres : M. BELORGEY B - LECOURE B

RESERVE - EVOCATION - RECLAMATION

Match 26740070 Seniors D3 A MANLAY 1 – GRESILLES FC 1 du 26/11/2023

Réserve technique du club de Grésilles FC inscrite sur la FMI confirmée par mail officielle du club

« Attendu que les dispositions de l'article 146 des R.G. prévoient que « 1. Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables : a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ; b) être formulées, pour les rencontres des catégories de jeunes, par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou à défaut par le dirigeant licencié responsable de l'équipe plaignante à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ; c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ».

**La commission dit la réserve de Grésilles FC non recevable suivant l'article 146 des R.G
CONFIRME le résultat acquis sur le terrain.**

MET les frais de réserve à la charge du club Grésilles FC

Transmet à la Commission Sportive pour homologation.

Match 26983600 Seniors Féminine D1 A MACON FC 1 - DIJON UNIVERSITE 1 du 12/11/2023

Suite au retour des explications de monsieur TEIXEIRA RIBEIRO Joao Marco du club de Macon FC, la commission demande aux dirigeants de DIJON UNIVERSITE 1 une attitude plus responsable lors du remplissage de la FMI après les rencontres.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président G. DUPUY